



**HAL**  
open science

## Introduction – Transitions écologique et territoriale : quelle gouvernance pour quelles solidarités ?

Lise Bourdeau-Lepage, Romain Pasquier

### ► To cite this version:

Lise Bourdeau-Lepage, Romain Pasquier. Introduction – Transitions écologique et territoriale : quelle gouvernance pour quelles solidarités ?. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2024, 2, pp.191-200. 10.3917/relu.242.0191 . hal-04652481

**HAL Id: hal-04652481**

**<https://hal.science/hal-04652481v1>**

Submitted on 11 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Transitions écologique et territoriales : quelle gouvernance pour quelles solidarités ?**

## ***Ecological and territorial transitions: which governance for which solidarities?***

Lise BOURDEAU-LEPAGE

Université Jean Moulin Lyon 3, EVS-CRGA CNRS (UMR 5600)

[iblepage@gmail.com](mailto:iblepage@gmail.com)

N°0000-0002-4249-6855

Auteur correspondant

Romain PASQUIER

CNRS (UMR 6051) – Sciences Po Rennes – Chaire TMAP

[romain.pasquier.1@sciencespo-rennes.fr](mailto:romain.pasquier.1@sciencespo-rennes.fr)

### **Mots-clés**

Transitions, gouvernance, territoires, solidarités, développement

### **Keywords**

Transitions, governance, territories, development

### **Résumé**

**-1-**

## **Introduction**

Sécheresses inédites, périodes de chaleur intense, feux de forêt, hausse du niveau de la mer, transformation accélérée des écosystèmes... Chacun peut désormais mesurer les effets tangibles du défi climatique dans l'hexagone et bien au-delà. Ce défi climatique engendre une mutation pluri factorielle, à la fois progressive et profonde des modèles de société sur le long terme que l'on qualifie communément désormais de transition (Coudroy *et al.*, 2017).

Plus que jamais, les modèles territoriaux de développement et les processus d'action publique afférents sont entrés dans une ère de transitions au pluriel, sans que l'on mesure encore très bien la temporalité et l'intensité des changements à opérer. Incertitudes et inquiétudes grandissent face à l'avenir des équilibres socio-économiques ancrés dans un paradigme de développement continu (Robineau, 1985). Elles mettent ainsi à l'épreuve les systèmes territoriaux existants. Ces derniers sont à la croisée d'injonctions internationales, européennes et nationales exigeant une « bifurcation » (la décarbonation de l'économie notamment). Ils subissent également l'héritage prégnant de choix locaux de développement industriel,

d'aménagement résidentiel ou commercial (Veltz, 2022). Par conséquent, les institutions, les ressources, les valeurs, les jeux d'acteurs, les mécanismes de coordination qui constituent ces systèmes territoriaux de gouvernance (Pasquier *et al.*, 2013 ; Le Galès, 1995 ; Talandier, 2019 ; Stone, 1993 ; Worms, 1966) sont directement percutés par un nouveau référentiel de l'action publique (Jobert et Muller, 1987), celui de la « climatisation » d'un large éventail de problèmes publics sectoriels et des transitions conséquentes à conduire.

L'épreuve systémique du défi climatique, les transitions qu'il suscite ou accélère, produisent-ils une transformation des échelles de gouvernance et des mécanismes de solidarités territoriale ? Les transitions sont-elles porteuses de nouveaux rapports de pouvoir et créatrices ou amplificatrices d'inégalités ? Si oui, l'État à la française est-il en mesure de les juguler ou observe-t-on une impuissance relative aussi bien en termes de récit territorial, de périmètres de coordination que d'instruments d'action publique ?

Ces dernières décennies, la figure de l'État garant de la justice territoriale a été profondément remise en cause (Pasquier *et al.*, 2020). Les processus de concentration et de déconcentration des richesses, les mutations induites par la transition écologique contribuent à bousculer les hiérarchies entre les territoires, à produire de nouvelles formes d'inégalités ou de déclassement. Face à ces évolutions majeures, la science régionale peut aider à comprendre comment l'action collective se recompose et s'hybride, dans un contexte multiniveau à la croisée d'enjeux tels que la gouvernance, le développement durable ou la participation habitante. Les modèles descendants et standardisés de l'action publique connaissent ainsi la concurrence de modèles alternatifs marqués par des logiques de régulation plus horizontales et territorialisées. Le 58<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF, qui s'est déroulé à Sciences-Po Rennes fin juin 2022, a ainsi exploré les transformations en cours dans une perspective résolument pluridisciplinaire. Parmi les thématiques explorées au cours de cet événement, nous avons noté les suivantes. Quelles sont les modifications économiques, sociales, politiques et écologiques qui s'opèrent aux échelles territoriales ? Observe-t-on de nouvelles inégalités territoriales ? Comment la transition écologique modifie-t-elle les équilibres spatiaux et les capacités politiques territoriales ? Trois principaux enseignements émergent. Le premier est la fin du grand récit métropolitain en matière de développement territorial ; le deuxième est la tension entre un gouvernement à distance des transitions par les administrations centrales (États-membres et Union européenne) et les dynamiques de territorialisation de la transition écologique ; enfin le troisième est tout à la fois le foisonnement et la fragilité des expérimentations habitantes en matière de transition écologique et sociale.

-2-

## **Transitions et développement territorial : la fin du grand récit métropolitain ?**

En France, où la planification nationale et l'aménagement du territoire ont constitué des outils majeurs de modernisation économique et sociale, la légitimité de l'État keynésien s'est fissurée à mesure que les transformations économiques (tertiarisation, libéralisation, globalisation,) et politiques (européanisation, décentralisation) modifiaient les paramètres de gouvernance. L'espace économique s'est recomposé et globalisé (Bourdeau-Lepage et Huriot, 2005), modifiant la structuration des systèmes territoriaux (Brenner, 2004). Ainsi au cours des

dernières décennies, l'économie s'est transformée à travers une croissance de la part des services dans l'activité économique et notamment une rapide expansion des services supérieurs, une multiplication de biens et services fortement différenciés, une baisse des coûts d'échange, une dérégulation des activités économiques, une ouverture de certains pays et l'émergence de la proximité virtuelle. Ces différents phénomènes se sont développés en étroite interdépendance et se sont renforcés mutuellement. Production, consommation et échanges se sont alors intégrés à une échelle planétaire de manière quasi-instantanée et le monde dans sa totalité est devenu l'horizon des firmes multinationales. L'économie n'est plus internationale ou mondiale, elle est globale, c'est-à-dire qu'elle est « capable de fonctionner comme unité en temps réel à l'échelle planétaire » (Castells, 1998). Les anciens équilibres régionaux ont laissé place à une polarisation inédite des activités économiques où certaines villes, les métropoles globales, jouent un rôle de tout premier plan devant les régions ou les nations, concentrant les fonctions de coordination de l'économie globale. Et la géographie économique des territoires se recompose un peu partout dans le monde engendrant de nouvelles disparités. Or, depuis les travaux de Stein Rokkan et Derek Urwin (1982), nous savons que ces disparités spatiales ont des conséquences directes sur le fonctionnement des systèmes de régulation politique. En effet, le sous-développement économique chronique ou, au contraire, les succès économiques constituent des terreaux féconds pour remettre en cause l'État central et exiger de lui des politiques compensatrices et/ou une plus grande autonomie politique.

En France, de nouvelles tendances géographiques ont émergé avec le resserrement de la croissance autour de grandes agglomérations urbaines et une remontée des inégalités socio-spatiales. Si le processus de métropolisation, sa réalité, ses effets ont fait l'objet de vives controverses (Cusin, 2022 ; Bouba-Olga *et al*, 2022), force est de constater que la géographie économique hexagonale a beaucoup évolué depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Au cours de la période 1990-2008, toutes les régions ont vu leur richesse progresser, mais de manière plus ou moins importante. L'Île-de-France, région la plus riche, est celle qui s'est la plus enrichie, passant d'un produit intérieur brut (PIB) par habitant (en euros 2008) de 38 459 à 47 155. Les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France comme la Nouvelle-Aquitaine, les Pays-de-la-Loire ou la Bretagne ont vu leur PIB par habitant croître de 30 % sur la même période. Les espaces perdants sont les régions qui ont vu diminuer leurs activités de production et en même temps leurs retraités : les Hauts-de-France, et le quart nord-est de la France. Pour elles, c'est la double peine. Leurs territoires, touchés par la crise structurelle, n'ont pas profité de l'explosion de la mobilité des Français et du déplacement massif des revenus qu'elle génère (Davezies, 2008). Cette nouvelle géographie de l'activité économique et de la production représente un défi pour les politiques publiques territoriales. Il s'agit pour ces dernières d'être en capacité à apporter ou maintenir des services publics sur l'ensemble de l'hexagone, et en particulier de revitaliser des territoires en décroissance. En 2018-2019, le mouvement des Gilets jaunes a illustré à cet égard la défiance dans la capacité des institutions nationales à produire des mécanismes de solidarité face aux fractures socio-économiques et territoriales issues des nouvelles modalités de fonctionnement du capitalisme.

Cependant, là encore, les transitions en cours pourraient rebattre les cartes territoriales. La crise pandémique et le défi d'adaptation au changement climatique ont pu souligner certaines faiblesses des grandes agglomérations en termes de congestion des populations et des pollutions, de concentration des problématiques sociales et écologiques (Gangloff et Morteau, 2022). L'attractivité territoriale, les défis de la réindustrialisation ou de l'économie circulaire impliquent désormais des politiques de développement local sur-mesure (Bourdin et Torre, 2023 ; Gros-Balthazar et Talandier, 2023 ; Torre et Gallaud, 2022). Elle implique donc de modifier la manière de concevoir les politiques de développement, notamment en plaçant le

bien-être des populations au centre. Cette entrée permet de renouveler la gouvernance territoriale, de produire des connaissances nouvelles et de mener des politiques alternatives conscientes des changements qui s'opèrent au sein de la société française (Bourdeau-Lepage, 2023). A cela s'ajoute la nécessité de se pencher sur les inégalités spatiales et de se demander comment les politiques de transition écologique rabattent les cartes entre les territoires. Dans leur article, Antoine Ducastel, Nicolas Bédu, Aurélie Delage, Pauline Lectard, Lala Razafimahefa, Max Rousseau et Alvaro Sanchez Roblez montrent qu'à l'échelle de l'Occitanie, la distribution des fonds structurels joue un rôle sur les inégalités spatiales, les renforçant d'une certaine manière. Ils observent une concentration spatiale des aides. Certains territoires sont sur-dotés comme les métropoles alors que d'autres sont sous-dotés, renforçant les inégalités entre territoires. Les auteurs révèlent également que les procédures d'attribution des financements de la transition écologique sont en quelque sorte a-spatiales, c'est-à-dire qu'elles ne prennent pas en considération les acteurs territoriaux, les spécificités locales et la variabilité potentielle de la mise en œuvre des actions. Ainsi, les solidarités entre territoires ne semblent pas être renforcées par ces nouvelles politiques publiques.

### -3-

## **Transitions et modes d'action de l'État : les limites du gouvernement à distance**

Dès lors, se pose la question des interactions entre ces dynamiques de transitions et les transformations de l'action de l'État. Il s'agit de savoir si ces politiques d'adaptation au changement climatique sont en mesure de renforcer la centralisation de l'action publique ou, si au contraire elles vont accélérer l'autonomisation des systèmes territoriaux. La sociologie et la science politique ont livré, ces dernières années, quelques réponses à cette question. Elles ont aussi élaboré différents scénarios explicatifs.

D'un côté, conformément à l'approche en termes de « gouvernement à distance » (Epstein, 2005), l'État dispose d'outils de pilotage des projets qui lui permettent de dessiner un/des territoire(s) selon ses intérêts et/ou les représentations qu'il s'en fait (appels d'offres, labels, instruments cartographiques ou financiers, procédures de concertation et de débat public, etc.). Dans le cas de projets industriels ou de grandes infrastructures, cette fonction est partagée par d'autres acteurs centralisateurs : les consortiums industriels et/ou les grands opérateurs public ou parapublics (banques, agences). Ainsi, c'est en réalité un ensemble d'organisations publiques et privées qui assurent le pilotage des projets territoriaux par le haut. L'État central cherche tant bien que mal à assurer un semblant de pluralisme entre ces différents acteurs et organisations en fixant certaines règles du jeu (*via* les cahiers des charges).

D'un autre côté, conformément à ce que suggère la notion de « gouvernance territoriale » ou à « niveaux multiples » (Pasquier *et al.*, 2013 ; Hooghe et Marks, 2003 ; Poupeau, 2017), les relations entre ces acteurs institutionnels à niveaux multiples, qu'ils soient publics ou privés, sont complexes et changeantes d'un État à l'autre, d'un territoire à l'autre. Les acteurs territoriaux développent notamment des stratégies d'anticipation et d'appropriation de ces pressions exercées par l'État ou l'Union européenne, afin de les contourner ou de les adapter à

leurs propres stratégies de développement. L'analyse de la politique française de l'éolien maritime illustre cette transformation des politiques nationales (Évrard et Pasquier, 2018). Présenté d'abord comme une technologie décentralisée, l'éolien a connu une dynamique de concentration industrielle et de centralisation des décisions en même temps qu'était célébré l'ancrage territorial de ces projets. Par conséquent, l'action publique territoriale repose de plus en plus sur une forme hybride de gouvernance, où injonctions normatives descendantes et mobilisations ascendantes s'entrechoquent selon des logiques différenciées. Ces formes sont induites par la capacité politique des territoires, c'est-à-dire par la construction de formes de coopération entre des institutions et des acteurs divers autour d'une vision territoriale anticipée (Pasquier, 2004).

Dans ce numéro, Eileen Michel et Marc Rouzeau explorent l'élaboration et la mise en œuvre, au début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, d'une politique alternative de lutte contre la pauvreté ancrée dans un paradigme d'investissement social. Dans cette optique, les interventions et les dépenses sociales sont considérées comme pouvant avoir un rendement positif, dans la mesure où elles soutiennent le capital humain, contribuant ainsi à la cohésion sociale et au développement économique. Si cette « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » se révèle relativement innovante dans son instrumentation avec une nouvelle vision du social, la création d'une délégation interministérielle et d'un réseau de commissaires auprès des préfets de Région, la contractualisation territoriale n'échappe pourtant pas à la complexité et la disparité caractérisant la gouvernance multi-niveaux des politiques sociales françaises. En la matière comme dans d'autres champs de l'action publique le gouvernement à distance de l'État se caractérise par une impuissance relative (Crespy et Simoulin, 2016) à engager durablement des changements structurels.

#### -4-

### **Transitions et participation citoyenne : des expérimentations fragiles**

A travers les différentes contributions de ce numéro, la gouvernance apparaît comme le premier enjeu de l'action publique. Rappelons-le, la gouvernance recouvre l'ensemble des situations de coopération entre les autorités publiques, les acteurs privés, les associations, les porteurs de projet et les citoyens. Son objet sous-jacent est celui des modes de constitution d'un acteur collectif dans un contexte changeant. Ce contexte évolue sous l'impulsion de la décentralisation, de la régionalisation, de l'euphémisation et de la globalisation, autrement dit de l'organisation ou de la réorganisation de l'action publique à des échelles territoriales en dessous ou au-dessus de l'État-nation. Il se transforme également poussé par une exigence de participation plus soutenue de la part de citoyens et d'associations aux décisions et processus politiques, ce qu'on qualifie d'*empowerment*, lorsque ces acteurs se saisissent effectivement de la gouvernance publique pour engager une dynamique de développement local (Bacqué *et al.*, 2005). Dans ce numéro Nadine Richez-Battesti, Julien Maisonnasse et Raphaël Besson analysent comment la dynamique des tiers lieux peuvent contribuer à la revitalisation de certains territoires ruraux. Ils s'interrogent en particulier sur la nature des innovations générées par les tiers lieux et leur contribution à l'inflexion de la stratégie de développement du territoire. Pour ces auteurs, l'innovation principale est justement l'intégration d'une dimension participative dans la conception de la politique publique. Mais les effets de ces processus d'innovation restent incertains, marqués par le sceau des relations inter personnelles et encastrés dans des configurations spécifiques. Ainsi, la dynamique tiers-lieux, pour être

reproductible, doit reposer sur une mobilisation socio-territoriale ascendante de longue durée ce qui est loin d'être le cas partout en France (Idelon, 2022).

Le cadre cognitif des transitions écologique, économique, énergétique ou alimentaire contribuent à changer les outils et croyances autour de la gouvernance et de l'adhésion sociale (Béal *et al.*, 2016). Apparu à la fin des années 1980 pour répondre aux problèmes de gouvernabilité des sociétés contemporaines, le développement durable n'a cessé d'être présenté comme un outil favorisant l'invention et l'expérimentation de nouvelles modalités de gouvernement. En effet, dès son émergence au tournant des années 1990, d'abord dans les sphères internationales, puis progressivement aux échelles nationales et locales, le mot d'ordre du développement durable a été appréhendé comme un puissant levier de transformations de l'action publique. Proclamé dans la déclaration de Rio en 1992, il est décliné aujourd'hui au niveau national et territorial à partir de différents dispositifs d'action publique construits autour des enjeux de transition, d'adaptation au changement climatique et de résilience. Ces projets de développement se doivent de faire appel à la participation et au partenariat entre acteurs privés et publics. Ils ont comme objectif de favoriser des modes de production et de consommation économes en ressources et socialement responsables vis-à-vis des populations des autres États et des générations futures. Les discours sur les transitions radicale ou progressive et la gouvernance ont ainsi en commun de considérer que l'action publique est désormais contrainte par la multiplication des interdépendances et des externalités. Pour espérer avoir un impact, les politiques sectorielles ne peuvent plus ni être pensées isolément les unes des autres, ni s'abstraire d'une forme d'adhésion sociale ou d'acceptabilité citoyenne minimale. Comme le soulignent plusieurs contributions de ce numéro, la confiance et la disposition à la coopération dépendent très largement de l'horizontalisation des mécanismes de gouvernance (Rey-Valette *et al.*, 2014).

Une jonction cognitive opère fortement entre transitions au pluriel, participation citoyenne et territoires. La participation citoyenne est aujourd'hui un enjeu majeur de gouvernance et du vivre-ensemble (Bacqué *et al.*, 2005 ; Gourgues et Mazeaud, 2018). À cet égard, se développe un peu partout en Europe des dispositifs de démocratie participative qui tentent d'articuler participation et délibération, c'est-à-dire de réunir le plus grand nombre et/ou la plus grande diversité de citoyens possibles, afin de les associer à un échange sur les différentes phases de l'action publique comme la mise à l'agenda, la prise de décision et l'évaluation. Les expériences de démocratie participative, principalement conduites à l'échelle locale, ont constitué l'une des manifestations empiriques les plus probantes de la diffusion d'un nouvel esprit de l'action publique (Blondiaux, 2008). Le budget participatif de la ville de Porto Alegre au Brésil, instauré en 1989, compte toujours parmi les expériences les plus citées en matière de démocratie participative. En France, plusieurs grandes villes (Paris, Rennes ou Grenoble) et de très petites communes (Kingersheim en Alsace ou Trémargat dans le Finistère) revendiquent la mise en place d'un dispositif de ce type. Les comités de quartier du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris ont constitué une des innovations les plus manifestes en matière de démocratie participative en France. Le « local », voire le « très local » constituent donc un important foyer d'expérimentation en matière de démocratie participative. C'est l'objet de la contribution dans ce numéro de Nathalie Blanc, Caroline Gallez, Eléonore Genest, Diego Antolinos-Basso, Jean Chiche et Hugo Rochard qui étudient les initiatives de la société civile se déployant dans les domaines de l'environnement, de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie circulaire, principalement sous forme associative. A partir d'une analyse comparative de deux communes du Grand Paris, Clamart et Ivry-sur-Seine, les auteurs interrogent la capacité des collectifs habitants à introduire et à expérimenter de nouvelles modalités de transformation socio-environnementale à l'échelle des territoires habités. Ces

signaux faibles de la transformation des régimes sociotechniques, laissent à voir des mutations sociales « à côté » de l'action publique et des mécanismes de gouvernance traditionnels avec l'invention silencieuse de nouvelles pratiques et valeurs à la croisée de l'adaptation au changement climatique et la participation citoyenne. Dans son papier, Loréna Clément, met en évidence, au sein des politiques publiques en direction des entrepreneurs, l'émergence de ce que nous pouvons qualifier de modalités de soin. En effet, elle souligne que le soutien apporté aux entrepreneurs individuels dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, relève en partie du *care* et est basé sur des relations interindividuelles fortes. De même, à travers son enquête de terrain, elle révèle que ces entrepreneurs participent au prendre soin des habitants de ces quartiers. Ainsi, le *care* semble être une nouvelle manière de penser l'action publique et les relations qui se tissent au sein des quartiers. Cela nous renvoie à ce que nous avons plébiscité précédemment dans ce papier, à savoir la nécessité que la politique publique française prenne comme boussole le bien-être des populations.

## Références bibliographiques

- Bacqué M-H, Rey H, Sintomer Y (2005) Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? In : Bacqué M-H (dir.) *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, Paris : 9-46.
- Béal V, Fol S, Rousseau M (2016) De quoi le « smart shrinkage » est-il le nom ? Les ambiguïtés des politiques de décroissance planifiée dans les villes américaines. *Géographie, économie, société*, Vol. 18 : 211-234.
- Blondiaux L (2008) *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Seuil, Paris.
- Bourdeau-Lepage L, (2023) Le bien-être, sentinelle de l'action publique. *Pouvoirs locaux. La revue de la gouvernance locale*, 122 : 9-15.
- Bourdeau-Lepage L, Huriot JM (2005) The metropolis in retrospect From the trading metropolis to the global metropolis. *Louvain Economic Review*, vol. 71(3) : 257-284.
- Brenner N (2004) *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford.
- Bouba-Olga, O, Grossetti, M, Pumain D (2022) Les métropoles sont-elles les villes les plus performantes ? *Espaces et sociétés*, vol. 186-187 : 219-247.
- Bourdin S, Torre A, (2023). L'économie circulaire, nouveau levier de développement et de transition écologique pour les territoires. *Population & Avenir*, 763 : 4-7.
- Castel M (1998) *La société en réseaux*, Fayard, Paris. Traduit de *The Rise of the Network Society*, 1996, Blackwell, Oxford.
- Crespy C, Simoulin V (2016) Le gouvernement à crédit. Tâtonnements des gouvernants, aveuglement des gouvernés ?. *L'Année sociologique*, vol. 66 : 465-492.
- Cusin F (2022) La métropolisation en question. *Espaces et sociétés*, Vol. 186-187 : 213-218.
- Epstein R (2005) Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires. *Esprit*, 319 : 96-111.
- Davezies L (2008) *La République et ses territoires*, Seuil, Paris.
- Évrard A, Pasquier R (2018) Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France. Entre injonctions étatiques et logiques d'appropriation. *Gouvernement et action publique*, 4 (4) : 63-91.
- Gangloff E, Morteau H (2022) *La ville à l'épreuve de la crise sanitaire*, Editions PUCA.
- Gourgues G, Mazeaud A dir (2018) *L'action publique saisie par ses publics. Gouvernement et (dés)ordre politique*, Presses universitaires du Septentrion, Lille.
- Gros-Balthazard M, Talandier M, (2023) Réindustrialiser les territoires, la revanche des villes petites et moyennes ?. *EchoGéo*, 63



- Jobert B, Muler P (1987) *L'État en action*, PUF, Paris.
- Hooghe L, Marks G (2003) Unraveling the Central State, but How ? Types of Multi-level Governance. *American Political Science Review*, 97 (2) : 233-243.
- Idelon A, (2022). Le tiers-lieu, berceau des communs ou couteau suisse des communes ?. *NECTART*, Vol 14 : 96-109.
- Le Galès P (1995) Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique* Vol. 45 (1) : 57-95.
- Pasquier R, Simoulin V, Weisbein J (2013) *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. L.G.D.J, 2<sup>nd</sup> édition, Paris.
- Pasquier R, Guigner S, Cole A (dir) (2020) *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, Paris.
- Poupeau FM (2017) *Analyser la gouvernance multi-niveau*, PUG, Grenoble.
- Coudroy de Lille L, Rivière-Honegger A, Rolland L., Volin A., (2017), Notion en débat : transition *Géoconfluences*.
- Rey-Valette H, Chia E, Mathé S, Michel L, Nougaredes B, Soulard C, Guiheneuf P (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société*, Vol. 16 : 65-89.
- Robineau C (1985) La notion de développement. *Journal des anthropologues*, n°20 : 25-31.
- Stone C (1989) *Regime Politics: Governing Atlanta (1946-1988)*, Kansas University Press, Lawrence.
- Talandier M (2019), *Résilience des métropoles. Le renouvellement des modèles*, Edition Autrement, Les conférences POPSU.
- Torre A, Gallaud D, dir. (2022) *Handbook of Proximity Relations*, Edwar Elgar Publishing, Cheltenham.
- Rokkan S, Urwin D eds. (1982) *The Politics of Territorial Identity. Studies in European Regionalism*, Sage, London.
- Veltz P (2022), *Bifurcations. Réinventer la société industrielle par l'écologie*, Editions de l'Aube, Paris.
- Worms J-P (1966), Le préfet et ses notables. *Sociologie du travail*, n°3 : 249-276.